

Dans le cadre de l'exécution du projet de réinsertion des émigrés des pays-membres de l'O.M.V.S., originaires du Bassin du Fleuve Sénégal, et suite aux décisions des 25e et 26e sessions du Conseil des Ministres, la Division de la Planification et de la Formation a effectué une mission de 8 jours en Mauritanie, dans les villes de Nouakchott et Kaédi.

Cette mission qui constitue la première étape du programme de mise en œuvre du projet "retour et réinsertion des émigrés" avait notamment pour buts :

- a). Présenter le projet et ses composantes aux Autorités mauritanienes, conformément au plan programme de formation de l'O.M.V.S. (rencontre de Février 1986).
- b). Faire le point sur la situation des émigrés :
 - expériences de réinstallation ,
 - inventaire des possibilités d'accueil des pays-concernés en rapport avec le programme de l'O.M.V.S. ,
- c). Sensibiliser les Etats-membres sur cet important volet des ressources humaines, dans la perspective de sa participation à la réalisation tant national que régional dans le projet O.M.V.S.,

I.- PROGRAMME DU SEJOUR EN MAURITANIE

1.1. Programme initial

1.1.1. Nouakchott	21 au 24.05.87
1.1.2. Kaédi	24 au 25.06.87
1.1.3. Sélibaby	26 au 27.05.87

1.2. Programme final

1.2.1. Nouakchott	21 au 24.05.87
1.2.2. Kaédi	24 au 27.05.87
1.2.3. Sélibaby	Voyage non effectué

La raison essentielle du report du voyage sur Sélibaby, est dûe à l'état du véhicule:

- Mauvaise tenue de route (crêmaillère), persistance de déséquilibre au niveau des roues avant (la route Kaédi-Sélibaby, n'est pas bitumée, et est impraticable pour les voitures légères) ;

.../...

- démarreur défectueux;
- mauvaise alimentation du moteur, en essence (filtre à essence remplacé à Nouakchott);

II.- DEPARTEMENTS ET STRUCTURES CONTACTES

2.1. Nouakchott (21 au 24.05.87)

2.1.1. Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie

- Le Secrétaire général ,
- Le Conseiller technique,
- Le Conseiller technique, chargé des questions de l'O.M.V.S. ,

2.1.1. Ministère de l'Intérieur

- Le Secrétaire général ,
- Le Directeur de l'Etat-civil et des populations ,
- Le Directeur de l'Administration territoriale ;

2.1.3. Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail, et de la Jeunesse et des Sports (chargé des émigrés).

- Le Directeur de l'Emploi, du Travail ,
- Le Chef de service de l'Emploi ;

2.1.4. Caisse nationale de Sécurité sociale

- Le Chef Service migrants ;

2.1.5. S.O.N.A.D.E.R.

- Le Directeur Général;

2.1.6. Bureau de l'Office National de l'Immigration (O.N.I.), pour la Mauritanie

- La Responsable du Bureau;

2.2. K A E D I (Région du Gorgol) - 24 au 27.05.87

2.2.1. Gouvernance

- Le Gouverneur Adjoint;

2.2.2. S.O.N.A.D.E.R.

- Le Directeur régional ,

.../...

2.2.3. Caisse nationale de Sécurité sociale

Etablissement de Kaédi

(voir en annexe, la liste des responsables rencontrés)

III.- DÉROULEMENT DE LA MISSION

3.1. Nouakchott

3.1.1. Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie

Comme de tradition, les premiers contacts ont eu lieu avec le Ministère de tutelle, l'Hydraulique et l'Energie, en présence de MM. Aziz DIENE, Secrétaire Général, KANE Moustapha, Conseiller technique et DIACK, Conseiller technique, chargé des questions de l'O.M.V.S.

Pour le Ministère, ce projet est d'une grande importance, et des directives ont été données par la Présidence de la République au Département, en collaboration avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et le Secretariat d'Etat à l'alphanétisation, en vue de la participation effective des émigrés mauritaniens au développement économique et social de la région du Fleuve. Le Ministère a, par ailleurs, informé la mission du contenu de la rencontre qui a eu lieu à Nouakchott le 14 Mai 1987 entre Monsieur le Ministre et le Chef de Mission de l'O.N.I. au Sénégal. L'entretien avait essentiellement porté sur l'action du gouvernement français en vue de la réinsertion des émigrés dans leurs pays d'origine.

Le dispositif mis en place par le Service des mouvements migratoires au sein du Département de l'Office national d'Immigration est axé sur les perspectives du retour tout en insistant sur le fait que l'O.N.I. (France), gère au compte du Ministère des Affaires sociales, l'intervention de l'aide publique à la réinsertion qui se divise en trois portions :

- les droits en matière de chômage ,
- l'aide de l'entreprise ,
- l'aide de l'Etat ,

Cependant, ces aides ne sont attribuées que dans la mesure où les émigrés ont un projet de retour et dont l'entreprise a signé une convention avec l'O.N.I.

.../...

Le Ministère, pour sa part, a tenu à préciser que les travailleurs émigrés sont depuis quelques années confrontés à de sérieux problèmes, ce qui incite leurs Etats d'origine à réfléchir déjà sur les voies et moyens de leur réinsertion tout en tenant compte de leur volonté et désir de retourner au berceau.

La Mauritanie a tout particulièrement insisté sur le volet formation complète des émigrés en rapport avec les projets de développement qui existent déjà et le plan de réinsertion du gouvernement qui devra être mis en place à cet effet, dans la perspective d'une participation aux projets hydro-agricoles, à l'image du projet d'hydraulique villageoise dans la région du Guidimaka, financé par la C.C.E.E., et disposé à accueillir les travailleurs émigrés.

Un point sur lequel le Ministère est constamment revenu, est celui de la formation-retour et formation aux méthodes d'exploitation à mettre en vigueur. De l'avis du département, il est très difficile de se réinsérer sans formation préalable en ce qui concerne notamment la déconation avec l'administration. Il a été également rappelé la forte concentration des populations de tradition communautaire au Sud et à l'Est du pays, populations devant être les premières bénéficiaires de projets de développement. Le Département condamne l'optique individualiste des projets de réinsertion qui ont connu quelques rares succès. Ce genre d'opération n'est pas le moyen le plus efficace pour générer le développement économique. La tendance devra consister à intégrer les émigrés dans des projets mis en place au profit des populations locales. Par ailleurs, la création de grands périmètres sur la base de coopératives villageoises serait souhaitable, car elle peut pallier à la contribution des financements de certains projets. A ce sujet, il serait bien indiqué d'étudier les possibilités de regrouper les pécules ou épargnes des émigrés volontaires au retour en spécifiant les objectifs et les cibles pour l'élaboration de projets à buts multiples. La création d'entreprises autonomes ou de structures spécialisées, qui seraient chargées de la formation et de l'encadrement des émigrés pourraient contribuer largement au processus d'adaptation de ces derniers dans leur pays.

.../...

Le Ministère a, en outre fait part à la mission, du protocole d'accord entre la Mauritanie et la France sur la réinsertion, signé le 25 Septembre 1986 à Nouakchott, prévoyant une étroite collaboration entre les deux Etats, en vue de créer les conditions favorables au retour volontaire et à la réinsertion des ressortissants mauritaniens.

S'agissant de l'O.M.V.S., le Ministère réaffirme son soutien à l'action du Haut-Commissariat, en vue de l'implantation des populations dans le bassin, avec l'avénement de la construction des barrages de DIAMA et de MANANTALI.

A son avis, le plan programme de formation de l'O.M.V.S. élaboré lors du séminaire de Saint-Louis en Février 1986, constitue le document de référence du développement des ressources humaines dans le bassin.

Les projets prioritaires définis lors de cette réunion, parmi lesquels figure entre autres, le projet émigré, devront focaliser l'O.M.V.S. et les Etats, pour leur réalisation effective.

En fin d'entretien, le Conseiller technique chargé de la coordination avec l'O.M.V.S. et la mission, se sont concertés en vue de la poursuite du programme de travail avec les autres départements concernés par le projet émigré.

3.1.2. Ministère de l'Intérieur

La mission, accompagnée du Conseiller technique, s'est rendue au Ministère de l'Intérieur, où elle a été reçue par le Secrétaire Général, entouré de ses collaborateurs :

- Le Directeur de l'Etat civil et des populations,
- Le Directeur de l'Administration territoriale ,

L'objet de la visite ayant été présentée au Ministère, il s'en est suivi une large discussion sur les émigrés mauritaniens et le programme d'actions initié par le Haut-Commissariat.

.../...

Pour sa part, le Ministère de l'Intérieur se félicite de l'intérêt que l'O.M.V.S. porte aux populations du Bassin, notamment en ce qui concerne leur mobilisation et leur formation en vue d'une participation effective au programme d'aménagement hydro-agricole et autres projets d'accompagnement. Le département se dit partie prenante à toute action ou intervention à mener en direction des populations rurales et souhaiterait être associé à toutes les étapes du programme de développement des ressources humaines dans la partie mauritanienne. S'agissant des émigrés, le département n'est pas d'avis pour initier uniquement des projets émigrés. Plusieurs Organisations non-gouvernementales qui s'étaient engagées dans cette voie ont essuyé de cuisants échecs, parce que n'ayant pas tenu compte de la place de choix qu'occupent avant tout, les populations locales, restées au pays, et plus nécessiteuses.

Le Ministère est beaucoup plus préoccupé par la situation dramatique de ces populations, dont le nombre diminue de jour en jour, du fait de l'exode rural et autres facteurs incontrôlables.

Il faut changer les mentalités et les sortir de cette situation d'assistés éternels et de mendiants condamnés.

Le projet O.M.V.S. constitue une source d'espoir certain, et il faut saisir l'occasion pendant qu'il est encore temps. Rien ne suppose à l'intégration des émigrés dans les projets mis en place au profit de ces populations. Cependant, les choses devront être clairement définies dès le départ, si l'on ne veut pas tomber dans les erreurs du passé, et créer du même coup des situations conflictuelles graves entre les deux parties, qui, en réalité, ne devraient être qu'une.

Profitant de cette visite du Haut-Commissariat, le Ministère de l'Intérieur a attiré l'attention du coordonateur de l'O.M.V.S. et de la mission sur la confection d'un reportage filmé d'une association de jeunes dans la région de Rosso, sur le programme de l'O.M.V.S. et de son impact sur les populations locales. Pour le Ministère, ce genre de faits sont à éviter, car n'ayant reçu au préalable, aucune autorisation du département compétent. En guise de réponse, la mission a déclaré n'être point au courant d'une telle opération et que le Haut-Commissariat n'a jamais été saisi par des ressortissants des trois pays pour un reportage télévisé sur ses activités. En tout état de cause, le Haut-Commissariat, pour toute sollicitation d'un quelconque organisme installé dans l'un des pays-membres, soumet la requête aux instances supérieures

.../...

de l'organisation, et partant, des Etats-membres par le biais du Ministère de tutelle.

Cependant, la mission a informé le Ministère, qu'il existe effectivement un projet de film télévisuel documentaire sur le programme de l'O.M.V.S., qui a été discuté avec les départements techniques des 3 Etats-membres, et dont le financement pour son exécution est recherché. Le Ministère a souhaité être mis au courant du projet.

Devant me rendre à Kaédi et Sélibaby, pour la poursuite de la mission, le Ministère a été sollicité pour faciliter les contacts avec les Autorités régionales de ces deux chefs de région.

Deux messages furent donc envoyés aux Gouverneurs respectifs de ces deux localités le même jour.

3.1.3. Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse et des Sports, chargé des problèmes des Emigrés.

Une séance de travail a été tenue avec le Directeur du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale, en présence du Chef de Service de l'EMploy, chargé des Emigrés, nouvellement nommé.

Le Directeur du Travail s'est tout d'abord félicité de l'initiative du Haut-Commissariat et pense que l'O.M.V.S. a un rôle important à jouer sur cette question. En tout cas, pour la Mauritanie, le problème des Emigrés constitue une préoccupation permanente ^{pour les} ~~Autorités~~, et c'est dans cet esprit qu'il a été constitué, au sein de la commission ministérielle chargée des problèmes de l'après-barrage (Décret n° 86/31 du 9.8.86), un comité consultatif spécifique, qui aura pour tâche, d'étudier les moyens d'une meilleure politique de réinstallation des migrants de la vallée. La stratégie qui découlera de ses réflexions et recherches, sera intégrée à la politique nationale d'aménagement.

Poursuivant son exposé, le Directeur du Travail a porté à la connaissance de la mission ~~du~~ contenu des entretiens qui ont eu lieu entre le Ministère et le chef de la mission de l'O.N.I. au Sénégal, sur le volet "Emigrés". Il en résulte que des actions prioritaires seront menées par le département et concerneront notamment :

.../...

- la création d'une structure nationale d'accueil,
- le contact et l'exploration des projets des émigrés,
- le suivi de ces projets,
- l'étude de la création à Paris d'une cellule, en rapport avec le consulat pour la sensibilisation et l'information continues des travailleurs,
- les possibilités économiques de développement,

Le texte sur la création de la structure d'accueil, rattachée à la direction du Travail en cours d'élaboration, permettra de raccourcir les délais pour la mise en place des projets et l'accès à l'administration. Cette structure pourra assurer un suivi plus régulier des décisions qui seront prises pour résoudre les nombreux problèmes évoqués pour les émigrés par l'intermédiaire de l'Union des Travailleurs mauritaniens de France (U.T.M.F.). Par contre, il pourra être demandé au bureau de l'U.F.M.F. de sensibiliser davantage leurs compatriotes sur leur réinsertion et les possibilités de participation au développement du pays.

Abordant la réforme foncière mise en vigueur depuis 1980, le Directeur du Travail a souligné qu'elle permet une redistribution des terres aux exploitants. Le plus souvent d'ailleurs, les migrants, pour leur majeur partie, sont des propriétaires dans leur région d'origine.

Par ailleurs, l'Etat, dans un souci d'aménagement cohérent du territoire, a consenti des conditions favorables d'investissement en zones rurales. La révision du code des investissements, proposé au Gouvernement, accentuera la priorité donnée au secteur rural. Les émigrés bénéficient de facilités douanières et fiscales en vue de l'importation de matériels et matériaux d'équipements nécessaires à leur réinsertion dans l'économie nationale.

La société de construction et de gestion immobilière, le Fonds national de Développement et le Fonds d'Intervention pour la réinsertion dans la vie active, accordent une attention particulière aux problèmes d'habitat soulevés par la réinstallation des émigrés en milieu rural.

Le Ministère du Développement rural et plus spécifiquement la SONADER, le Ministère des Pêches et de l'Economie maritime, subventionnent gratuitement aux besoins d'encadrement des projets agricoles ou de pêche.

3..1.3.1. Les possibilités d'accueil

Au niveau de la vallée, la Mauritanie dispose de 126.000 ha de terres irriguées dont seulement 7.000 sont actuellement aménagées suivant trois modes :

- petits périmètres villageois (P.P.V.), ménages coopératives réalisées au profit collectif d'un village,
- petites exploitations privées,
- exploitations étatiques destinées à servir de modèles (MPourié - Gorgol Nori).

L'orientation actuelle vise à intéresser et faire intervenir l'investissement privé susceptible d'améliorer le pouvoir d'achat des agriculteurs. Le crédit agricole mal conçu, n'a pas toujours les ressources suffisantes pour satisfaire les demandes. Méconnus des agriculteurs, les mécanismes de financement sont peu efficaces. Cependant, la création d'un Fonds national de Développement et d'un Fonds d'Intervention pour la réinsertion dans la vie active a supplié l'absence d'une ligne de crédit spécifique.

La Banque centrale de Mauritanie, en liaison avec les autres banques secondaires rémunère avantagieusement l'épargne faite par les émigrés.

.../...

3.1.3.2. Données statistiques sur l'immigration

De façon générale, on estime que l'immigration mauritanienne concerne les pays suivants dans les proportions indiquées :

Tableau A. (Estimation)

Pays d'origine	:	Nombre
Sénégal	:	40.000
Autres pays Afrique de l'Ouest	:	10.000
France	:	10.000
Afrique centrale	:	1.000
Autres pays d'Europe	:	Non disponible
Lybie	:	2.000
Arabie saoudite	:	5.000
Emirats	:	1.000
Autres Pays	:	1.000
T O T A L	:	70.000

Au vu de ce tableau, l'on constate que les migrants de la vallée se retrouvent essentiellement en Afrique de l'Ouest et en France et peu dans les pays Arabes.

En ce qui concerne l'immigration en France, les régions pourvoyeuses sont dans l'ordre :

Tableau B.

Régions (Mauritanie)	:	%	:	Régions d'installa-
	:	:	:	tion
Guidimaka	:	50	:	Marseille, R. Paris
Gorgol	:	40	:	Havre
Brakna	:	5	:	Havre
	:	:	:	

.../...

3.1.3.3. Programme d'action "projet émigrés" initié par le Haut-Commissariat.

Ce programme a reçu un large écho auprès du Ministère du travail, qui a beaucoup insisté sur son exécution complète. La Direction du travail s'engage à apporter tout son concours pour sa réussite et demande au Haut-Commissariat d'activer la tenue de l'atelier et du séminaire sur les émigrés. Par ailleurs, l'intervention du Haut-Commissariat ne devra pas se limiter à ce programme. Il y aura lieu d'assurer son suivi et surtout de continuer la réflexion sur l'important volet d'utilisation optimale des ressources humaines potentielles du Bassin. Pour leur part, les émigrés, en plus du capital d'argent qu'ils sont à même d'injecter dans projets de développement du Bassin, peuvent constituer un précieux outil d'encadrement pour la formation des paysans, compte tenu de l'expérience vécue et des nombreux corps de métiers techniques et scientifiques qu'ils ont eu à occuper à l'étranger.

En fin d'entretien, il a été convenu que la Direction du Travail, dans la perspective de la participation de la Mauritanie aux différentes rencontres programmées par le Haut-Commissariat sur les émigrés, réunisse, dans les meilleurs délais, le comité spécial chargé de la question de réinsertion des émigrés, en vue de la préparation des communications auxdites réunions.

C'est sur ce long entretien, riche en informations, que la mission a pris congé du Directeur du Travail.

2.1.4. Caisse nationale de Sécurité sociale

Au même titre que les départements précédemment rencontrés, la C.N.S.S. se trouve concernée par la question des émigrés. En effet, à travers la caisse transite d'importantes sommes d'argent envoyées par les travailleurs migrants, notamment du fait de la centralisation des dossiers des ayants-droits au niveau de Nouakchott, alors que la totalité vit à Kaédi, Sélibaby, Néma, Aïoun.

Pour parer à cette situation pénible pour les deux parties, tant la caisse que les ayants-droits, il a été créé des établissements régionaux de la caisse de Kaédi, Sélibaby, Néma et Nouadhibou.

S'agissant donc des statistiques afférentes à ces établissements nouvellement créés, il a été demandé à la mission de contacter sur place, les chefs d'établissements. La caisse relevant du Ministère du Travail, de la Fonction publique, le chef de service a pris bonne note des informations fournies par la mission, et se propose d'en discuter directement avec la tutelle.

2.1.5. S. O. N. A. D. E. R.

La mission a été reçue par le Directeur général qui a affirmé être au courant du dossier émigrés, confié à la Direction du Travail.

Pour sa part, la SONADER est disposée à apporter son concours technique et matériel à tout projet d'aménagement présenté par les émigrés sous les auspices du Ministère du Développement rural, ainsi que celui du Ministère de l'Emploi et de la Fonction publique.

Il a cependant beaucoup insisté sur la sensibilisation, l'information et la formation tant des populations restées au pays que des émigrés.

Il a également signalé qu'il serait un peu injuste de polariser toutes les instances uniquement sur les émigrés hors du pays.

La S.N.I.M. vient de compresser presque la totalité de son personnel, et une bonne partie de ce personnel se trouve originaire du Sud mauritanien. Le Développement rural, le Ministère des Mines et des Industries ont obtenu 1.200 ha dans la région de Rosso, pour l'occupation de personnels déflâts de la S.N.I.M. Ceci bien sûr n'est pas suffisant. Il y a tout un programme de reconversion de ce personnel, non averti des questions du monde rural, qu'il convient de mettre en oeuvre. Le financement et la formation devront également aller de pair avec la mise à disposition de ces 1.200 ha. L'O.M.V.S., a donc là, un rôle important à jouer, aussi bien sur le plan organisationnel, sur le plan de l'encadrement que sur le plan de la formation.

Et le Directeur général d'ajouter, que ce personnel possède tout de même une technicité certaine dans plusieurs domaines : maintenance, entretien des équipements, matériels roulants, mécanique, électricité, etc. Ce qui est un atout non négligeable, ne serait-ce que pour les questions de mécanisation agricole.

.../...

Les émigrés également peuvent se présenter comme des partenaires réels, munis du savoir-faire et du capital:

Sur le programme d'actions du Haut-Commissariat, vis-à-vis des émigrés, la SONADER trouve que c'est de bonne augure, mais il faut aller jusqu'au bout, notamment la formulation de projets réalisables et pouvant susciter des financements auprès des bailleurs de fonds. Par ailleurs, le Directeur Général a demandé l'état d'avancement des projets prioritaires définis par le plan programme de formation de l'O.M.V.S., projets qui ont fait l'objet d'un examen minutieux lors d'une mission du Haut-Commissariat à Nouakchott.

Les projets en question, ont été finalisés et soumis à certains représentants de bailleurs de fonds basés à Dakar, qui ont promis d'étudier les requêtes avec le maximum de bienveillance.

2.1.6. Bureau de l'Office national d'Immigration

(France/Mauritanie)

Avec la responsable du bureau de l'Office national d'Immigration, il a été surtout question de faire le point sur la réinsertion des travailleurs mauritaniens.

Depuis la mise en application des dispositions relatives à l'aide à la réinsertion en 1984, 96 dossiers de travailleurs mauritaniens candidats au retour ont été déposés à la date du 31 décembre 1986.

Le tableau récapitulatif suivant, présente la répartition des projets de réinsertion par secteur d'activité.

.../...

Tableau C

Activités	: Nbre de projets :	%
Agriculture.....	: 29 :	30,2
<u>Total Secteur primaire</u>	:	<u>30,2</u>
Industries agricoles et alimentai- re.	: - :	-
Industrie textile -cuir habille- ment.	: 1 :	1,1
Bâtiment - Génie/Civil.....	: 2 :	2
Autres industries	: 1 :	<u>1,1</u>
		4,2
<u>Total Secteur secondaire</u>	:	-
Commerces alimentaires.....	: 27 :	28,1
Commerces non alimentaires...	: 22 :	22,9
Transports	: 14 :	14,6
Autres activités et activités salariées.	: - :	-
<u>Total Secteur tertiaire</u>	:	65,6
T O T A L	: 96 :	100

Il ressort de ces données que 30, 2 % des travailleurs s'orientent vers l'agriculture alors que 28 % envisagent de créer un commerce alimentaire et 22 % un autre type de commerce.

Sur un total de 96 candidats au retour, 71 travailleurs ont déjà bénéficié des aides à la réinsertion et étaient rentrés à la date du 31 Décembre 1986. Selon le tableau qui suit, cette réinsertion s'est effectuée dans une proportion de 78 % dans la région du Fleuve. Il y a lieu de noter que 57 % de cette population est originaire du Guidimaka et 35 % de la région du Gorgol.

.../...

Répartition par Région et par type de projet des travailleurs mauritaniens rentrés au 31 Décembre 1986.

Tableau D.

Régions	Chef-lieu	Total	Agric.	Com Alim.	Com non Alim.	Transp	Autres	Textile Activ.
Guidimaka	Sélibaby	33	11	11	6	5	-	-
Gorgol	Kaédi	20	9	3	4	3	-	1
Nouakchott	Nouakchott	11	1	6	-	2	2	-
Brakna	Aleg	3	1	1	1	-	-	-
Tagant	Tidjikja	1	-	-	1	-	-	-
Assaba	Kiffa	1	-	-	1	-	-	-
Dakhlet/	Nouadhibou	1	-	-	1	-	-	-
NDB								
Tiris-Zemmour	F'Derick	1	-	-	1	-	-	-
T O T A L		71	22	21	15	10	2	1

L'examen de la nature des projets des travailleurs rentrés, fait ressortir une priorité pour l'agriculture, soit 30,9 %, suivie de peu par les commerces alimentaires (29,5 %); viennent ensuite les commerces non alimentaires (21,1 %) et les transports (14,08 %).

.../...

Tableau E.

Répartition des projets de réinsertion pour les pays
de l'O.M.V.S. (au 31 Décembre 1986)

Nature	Mauritanie	Sénégal	Mali	Total
Agriculture	29	164	160	353
Ind.Agric. Alimentaire	-	-	3	3
Ind. textile, cuir habillement	1	6	2	9
Bâtiment, Génie civil	2	2	1	5
Autres industries	1	3	2	6
Commerce alimentaire	27	185	91	303
Com. non alimentaire	22	123	87	232
Transports	14	37	21	72
Autres activités	-	18	10	28
Activité salariée	-	-	1	1
TOTAL	96	538	378	1.012

Comme on le constate, les projets à caractère agricole pour les 3 Etats, représentent plus de 35 % du total. Ce qui dénote l'importance accordée aux activités agricoles de la part des émigrés.

2.2. K A E D I (Région du Gorgol) 24 au 27.5.87

2.2.1. Gouvernance

Arrivée le 24 à 18 heures, la mission a rendu visite le lendemain 25 Mai, fête de l'O.U.A. et jour férié en Mauritanie, au Gouverneur adjoint du Gorgol.

Le Gouverneur adjoint a confirmé le message de Nouakchott, sur la venue et l'objet de la mission, mais a cependant signalé que le 25 Mai est

.../...

chômé; j'ai tout de même brièvement exposé l'objet de ma visite et souhaité rencontrer le Gouverneur titulaire le mardi 26 pour une présentation succincte du projet émigré. Pour gagner du temps, le gouverneur adjoint m'a suggéré de me rendre à Sélibaby et revenir le mardi en fin de matinée à Kaédi pour la rencontre avec le Gouverneur. Au vu du véhicule dont la mission disposait, il m'a signalé que l'état de la route entre Kaédi et Sélibaby est défectueux, que seuls les véhicules tout-terrain ou camions pourraient emprunter la voie. A cela s'ajoute les problèmes techniques de la 504 et ce, depuis le départ de Dakar.

J'ai essayé par la suite d'obtenir un véhicule adéquat auprès de la direction régionale de la SONADER, et du Centre de Recherche agronomique, en vain. Une tentative infructueuse sur la route à 10 km de Kaédi, nous a fait rebrousser chemin, non sans endommagement de la batterie, et du parallélisme des roues-avant.

Le mardi 26 fut consacré à des entretiens, successivement avec le Gouverneur adjoint (le Gouverneur titulaire, ayant chargé ce dernier à me recevoir), le Directeur régional de la SONADER, le chef d'établissement régional de la C.N.S.S.

Pour sa part, la Gouvernance n'est pas très au courant du problème des émigrés, mais a cependant manifesté un grand intérêt pour le projet présenté par la mission. Le Gouverneur adjoint a pris bonne note des informations fournies et a précisé qu'il rendra compte à l'autorité compétente.

2.2.2. S O N A D E R

Après l'exposé de l'objet de la mission et présentation du programme d'actions "émigrés", le directeur régional, qui se trouve originaire de Kaédi et plus particulièrement de OUALY, localité représentant plus de 60 % des émigrés de la région, a rappelé les potentialités d'aménagements hydro-agricoles du Gorgol.

.../...

2.2.2.1. Secteurs Kaédi - Gouraye

2.2.2.1.1. Projet BIRD de 75 petits périmètres irrigués de 20 ha.

Ce projet co-financé par l'IDA et le FIDA, d'une superficie de 1.500 ha s'étend de fin 1985 à fin 1988 et est exécuté par tranche annuelle de 26 PI.

2.2.2.1.2. Etude de la plaine de MAGHANA

Les études réalisées, ont permis l'identification de possibilités de mise en valeur de 30.000 ha et le choix d'une première tranche de 5.000 ha a été retenu.

2.2.2.1.3. Périmètre du Gorgol noir

Le périmètre couvre une superficie nette de 2.200 ha en aval du barrage de FOUM GUITA sur le Gorgol-noir.

Les travaux terminaux ont été achevés sur une tranche de 600 ha mise en culture depuis l'hivernage 1984.

Les études détaillées sur les 1.600 ha restant, réalisées par le B.C.E.O.M. sur financement Banque mondiale, ont été remises à la SONADER.

2.2.2.1.4. Aménagement de la plaine de Dirol

Les aménagements couvrent une superficie de 6.000 ha, et le projet vise au développement des cultures de décrue.

Au vu de cet inventaire de porte-feuille d'études de la région du Gorgol, les possibilités réelles existent la participation des émigrés. Toutefois, tout un travail de sensibilisation, d'information est à fournir aux intéressés.

.../...

De l'avis du Directeur régional, les populations locales sont de plus en plus conscientes des énormes potentialités hydro-agricoles que renferme la région, et de la nécessité de mieux s'organiser. Le Gouvernement mauritanien a été saisi par les responsables de la région, et des directives ont été données à différents départements ministériels pour l'examen des aspirations et doléances de ces populations. Cependant, l'Etat ne peut tout faire, et de l'avis du directeur de la SONADER, les émigrés du terroir devront faire preuve de volonté, d'imagination et d'initiative, l'Etat venant en support aux activités de développement.

Sur la question de savoir, qu'elles sont, à ce jour, les expériences réalisées en matière de réinsertion des émigrés, le Directeur régional a répondu qu'une étude est envisagée dans ce sens et que le Haut-Commissariat sera ampliaitaire du document dès sa parution.

Enfin, le Directeur a manifesté son désir de participer aux différentes rencontres programmées par l'O.M.V.S. sur les émigrés.

2.2.3. Etablissement régional de la C.N.S.S.

Le Chef étant encore dans la phase d'installation, la mission a pu tout de même tenir une séance de travail qui a essentiellement porté sur les statistiques des allocataires/travailleurs émigrés en France, de leurs familles dans la région du Gorgol et des localités considérées.

C'est ainsi que l'établissement régional de la C.N.S.S. de Kaédi aura à gérer les dossiers de 633 allocataires, ce qui représente grossièrement 1.300 familles sur un ensemble de 45 villages. Il n'a malheureusement pas été possible pour la mission d'obtenir l'enveloppe annuelle des sommes versées pour les émigrés de France à leurs familles.

Le chef d'établissement a promis de nous communiquer les statistiques financières des 5 dernières années, dès que les moyens le permettront

.../...

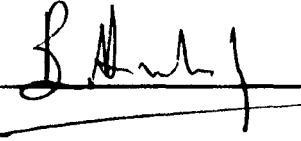
IV.- CONCLUSIONS GENERALES

En dépit du fait que la mission n'ait pu se rendre à Sélibaby, le travail accompli est positif, car il a permis d'avoir une idée sur le volet "émigrés" de Mauritanie, composante essentielle du mouvement des populations dans le Bassin du Fleuve Sénégal.

Par ailleurs, le programme d'actions sur les émigrés, défini par le Haut-Commissariat, est en parfaite harmonie avec la préoccupation des Autorités mauritaniennes sur la question. Tout au long des contacts et entretiens tenus, il a été constamment souligné la nécessité d'asseoir une véritable stratégie de réinsertion des travailleurs migrants, et la Mauritanie s'y attèle fortement.

Cependant cette réinsertion demande un sérieux travail d'approche et les actions suivantes nous paraissent importantes pour une réussite totale de l'opération:

- a). Etudier, avec les émigrés, toutes les conditions et modalités du retour au pays tout en les sensibilisant davantage sur les possibilités réelles qui s'offrent à eux.
- b). Prévoir une concertation entre les émigrés et les populations locales, en vue d'une collaboration saine dans la réalisation de projets de développement.
- c). Faire le point des expériences des Organisations non gouvernementales en milieu rural et proposer des axes d'interventions plus souples, avec une participation réelle des populations concernées et émigrés bénéficiaires de financement.
- d). Activer la mise en place du comité spécifique national chargé des émigrés.
- e). Disposer des données statistiques actualisées sur les émigrés pour les pays-membres de l'O.M.V.S. en général, et de la Mauritanie en particulier, et en assurer le suivi.



Mamadou BA

A N N E X E

Liste personnes rencontrées

-#-

MINISTERE HYDRAULIQUE ET ENERGIE

MM. Aziz	DIENE	Secrétaire Général
Moustapha	KANE	Conseiller technique
DIACK		Conseiller technique, chargé de la Coordination avec l'O.M.V.S.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

MM. Oumar	FALL	Secrétaire Général
Dah O. Aodel	JELIL	Directeur Administ. Territoriale
Ouah O.	LOULEID	Direct. Etat civil et populations

MINISTÈRE FONCTION PUBLIQUE, EMPLOI, JEUNESSE ET SPORTS

MM. Hamet	TRAORE	Directeur du Travail et de la Prévoyance sociale.
Isselmou O.	Maouloud	Chef Sce Emploi, chargé des Emigrés

S O N A D E R

M. Mohamédou Baba O. Ahmed	D. G.
----------------------------	-------

C.N.S.S. - NOUAKCHOTT

M. SOW	Chef Service Migrants
--------	-----------------------

BUREAU O. N. I.

Mlle Racky	KANE	Responsable
------------	------	-------------

K . A E D I

M. le Gouverneur adjoint

S O N A D E R

M. BA Mamadou	Samba	D. Régional
---------------	-------	-------------

ETABLISSEMENT REGIONAL C.N.S.S.

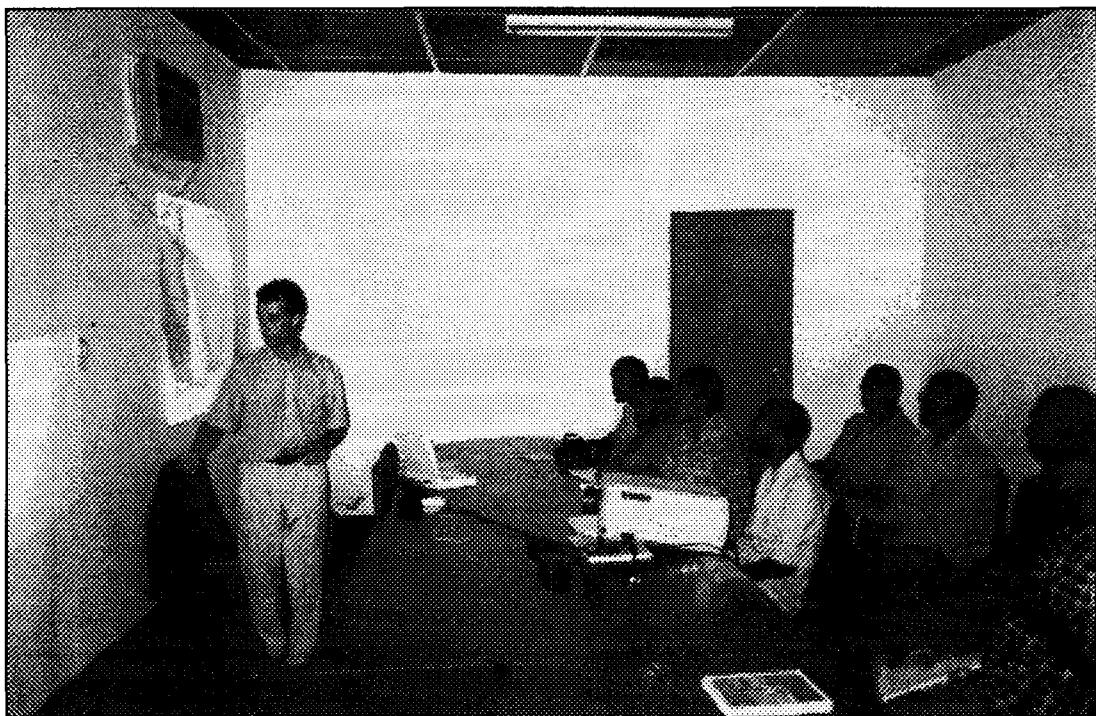
M. Malick	FALL	Chef Etablissement
-----------	------	--------------------

11859

**Mission conjointe OMVS/da Vinci Consulting
à Nouakchott, Bamako et Dakar
du 18 juin au 4 juillet 1995**

dans le cadre du projet
«Méthodes de caractérisation des domaines agricoles par télédétection au Sahel»

DDC 36.21.00.00



Chaumont-Gistoux, le 7 juillet 1995.